



**Conseil des Affaires Administratives et Financières
Zone Amlasud
1^{er} juillet 2025 15h Heure Paris**

Présents : ALVAREZ Fabrice, CHERY Sandrine, GOMEZ María-Concepción, LEHMANN Peggy, POUILLET Jean-Joseph, RAUFAST Régis, STURBAUT Françoise, VALDMAN Deborah

Excusés : RIOM Christelle

La séance s'ouvre en distanciel (zoom) à 15h05, heure de Paris.

Elle est présidée par M Régis RAUFAST.

8/9 votants sont présents

Désignation du secrétaire de séance : M Alvarez.

L'ordre du jour de la convocation sera le suivant :

1. Vérification du quorum
2. Désignation du secrétaire adjoint de séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du compte rendu du précédent CAAF
5. Point financier
6. Point budgétaire
 - BR1 2025
 - BI 2026
7. Retour du CPS
8. Actualisation du Vademecum de la zone
9. Tarifs de prestations exceptionnelles
10. Questions diverses

Point N° 1 : Vérification du quorum.

8 membres sont présents sur 9, le quorum est atteint.

Point N°2 : Désignation du secrétaire adjoint de séance.

Fabrice ALVAREZ est le secrétaire de cette séance.

Point N°3 : Adoption de l'ordre du jour.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 1) Point additionnel relatif aux vols à Costa Rica.
- 2) Point sur la participation de l'IRF sur les labels France éducation

Institut Régional de Formation AMLASUD

Ramsay 2131
Buenos Aires-Argentine

Délib 2025-08 : L'ordre du jour modifié avec un ajout de deux points est adopté à l'unanimité : 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Point N°4 : Adoption du compte rendu du précédent CAAF
Le compte rendu est adopté.

Délib 2025-09 : Le compte rendu du CAAF du 27 mars 2025 est adopté à l'unanimité : 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N°5 : Point financier
Ce point est un suivi financier.

- Grâce à l'intervention de M. Raufast et Mme Chery, le président du comité de gestion de l'établissement de La Serena a été contacté, et l'établissement a régularisé ses dettes pour 2023 et 2024. Il reste un solde d'environ 4000 € pour 2025.
- Concernant les autres établissements, les dettes restantes sont en cours de compensation via des stages.
- Les remboursements sont dans les temps
- Le lycée d'Osorno n'envoie pas ses états de frais, quoiqu'il paie ses factures. Le proviseur sera recontacté pour revoir la procédure et éventuellement le soutenir en cas de difficultés avec son service financier.

Point N°6 : Point budgétaire

BI 2026
BR1 2025

Les budgets doivent être validés préalablement par le conseil de l'administration de l'agence pour pouvoir être présentés. En raison du report de celui-ci au 17 juillet, ce point sera traité lors du CAAF du mois de septembre.

Point N°7 : Retour du CPS

- Rappeler que les demandes d'AFE en cours d'année doivent être exceptionnelles et passer obligatoirement par l'IRF et non pas par les formateurs.
- Mise en place d'une formation pour les professeurs documentalistes à Buenos Aires avec une formatrice de l'Académie de Nancy Metz, en septembre.
- Campagne de remontée des besoins PRF 2026 : lancement le 9 juin, avec une date limite pour les CFC fixée au 4 juillet, afin de réaliser les regroupements.
- Les formations très demandées ont été dupliquées de même que les formations qui correspondent aux besoins et priorités pour le 1^{er} degré dans la zone.
- Les ateliers conversationnels, avec deux formatrices très engagées, ont atteint les personnes ciblées et avancent sur l'idée d'Emile dès la maternelle menée par les PE.
- Le séminaire des formateurs est incontournable
- Pour le 1^{er} degré les formateurs pourront proposer d'autres thématiques.
- D'autres formations : pour les AESH, responsables de guide scolaire et les directeurs et directrices. Des formations secouristes ont aussi été dupliqués.
- Formations diplômantes proposées par l'Agence en partenariat avec le ministère d'éducation nationale. Elles se déploieront sur deux ans, cette première année certaines zones pourront présenter des candidats puis d'autres l'année suivante. Amlasud a quatre candidatures solides et pertinentes parmi 21 présentées, le taux étant de 8 places, l'Agence a traité les dossiers dans leur globalité et a fait le choix. Les deux candidats non retenus sont vivement encouragés à repostuler car leur profil correspond aux attendus. Ces candidats seront en préparation de CAFIPEMF, statutairement des étapes d'accompagnement par un conseiller pédagogique devront être mises en place. Le regroupement en France est prévu par l'Agence.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

- Master MEF 1^{er} degré 1^{ère} année a quatre candidatures complètes. Elles sont proposées à la validation et au financement.
- Master MEF 1^{er} degré 2nd année compte avec deux inscriptions, toutes deux en 1^{ère} année cette année, une fois leur Master 1 validé elles entreront d'office.
- Master MEF 2nd degré a une candidature en lettres du lycée Pasteur de Sao Paulo, avec un dossier complet et un avis favorable du CPS. La commission aura lieu le 9 juillet
- Le DU avait une candidature d'une formatrice qui met fin à son contrat, en accord avec l'avis de l'inspecteur l'avis est défavorable.
- Master MEF EFE 2nd degré EPS avait un seul candidat qui malgré les relances n'a pas complété son dossier, étant une priorité moyenne, l'avis est défavorable
- Secourisme : Mme Sandra Hedouin est la formatrice référente de la zone, elle a assisté à toutes les formations nécessaires à Paris. Son contrat au lycée de La Paz finit en 2026 il faut envisager de former quelqu'un d'autre que Mme Sophie Lazorthes qui a déjà plusieurs dossiers transversaux.
Une formation GQS pour 16 stagiaires sera organisée en présentiel et une autre en distanciel pour 8 stagiaires d'Amlasud à public désigné.
D'autre part il y a des formations destinées à des formateurs en établissement, il sera bien précisé aux candidats qu'ils sont formés pour être formateurs en établissement.
Concernant l'IMP (indemnité pour mission particulière) de Mme Hedouin, M. Raufast a retrouvé une note signée par la DRH pour la rentrée 2023-2024 précisant :

- Les formateurs de formateurs peuvent bénéficier d'une IMP à partir de 6 jours de formation animée.
- Une IMP au taux 0,5 est attribuée pour 1 à 5 jours.
- Les référents de zone perçoivent une IMP au taux 2.

Il conviendra de vérifier le statut exact de Mme Hedouin pour application.

- M Raufast expose la carte des formateurs pour la rentrée 2026, la direction générale a validé le transfert de l'EF2D en SES de Buenos Aires à Panama avec la compétence sur les deux zones.
- Mme Gomez soulève le point par rapport aux candidats au Master du 1^{er} degré. Au cas où tous soient retenus, tous pourront partir.
- Mme Gomez annoncera au nouveau proviseur de Montevideo que le lycée accueillera la finale d'AAEH

Délib 2025-10 : Le retour du CPS du 19 juin 2025 est validé à l'unanimité : 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N°8: Actualisation du Vademecum de la zone

Mme Lehmann présente les modifications apportées au Vademecum, dont la dernière version datait de 2019.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

Evolution du vademecum de la zone

- . Changement de terminologie : EEMCP2 devient EF2D, établissement mutualisateur devient IRF, CPM devient CPS et CAAF
- . Règlement intérieur du CAAF
- . Etablissements de la zone: fermeture de Natal et homologation de la Serena
- . Evolution de l'outil Atena: liste de présence et attestation de stage gérées en ligne par le formateur
- . Vol couvrant le temps de repas: les perdiems sont retirés seulement si le billet spécifie qu'un repas (différents de snack) est servi dans l'avion



Cette mise à jour vise à en faire un document actualisé, notamment de la création de l'IRF et intègre :

- Une terminologie harmonisée,
- L'ajout du règlement intérieur du CAAF,
- La mise à jour de la liste des établissements (fermés ou nouvellement homologués),
- Des ajustements liés à l'évolution de la plateforme ATENA (émargements, attestations de stage),
- Une précision sur la prise en charge des repas lors du temps de voyage (vol avec ou sans repas)

Une fois adopté, le Vademecum sera diffusé en format PDF comme document officiel, tout en précisant qu'il pourra évoluer.

Mme Valdman interroge sur l'actualisation des per diem. Mme Lehmann précise que l'arrêté du 3 juillet 2006 demeure en vigueur et que cette référence figure en bas de chaque tableau. Il est décidé d'ajouter les montants spécifiques à la France et à Paris, avec la mention de la dérogation applicable.

M. Raufast propose d'intégrer le cas particulier du Costa Rica, afin d'éviter toute décision parallèle au cadre du Vademecum :

- Si l'heure d'arrivée prévue est avant 21h, la participation à la formation le lendemain est considérée comme possible.
- S'il n'y a pas de vol arrivant avant 21h, il faudra prendre le vol de la veille et assumer le per diem de la nuit additionnelle correspondante.

Délib 2025-11 : Le Vademecum actualisé de la zone est adopté à l'unanimité : 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N°9: Tarifs de prestations exceptionnelles

Le point Costa Rica a été traité en amont avec le Vademecum

Il a été précisé :

- Le tarif de 250 € par jour pour les établissements labellisés,
- Le tarif de 100 € par jour pour ceux accompagnés par la SDC.

Une convention avec la SDC est indispensable pour les établissements en extension d'homologation ou en création. Un état des lieux des pratiques tarifaires dans les autres zones a été effectué ; pour l'instant, les tarifs en vigueur sont maintenus.

Il est cependant noté que ces montants peuvent représenter un frein, notamment pour les établissements publics (ex. : Buenos Aires).

Il est également proposé d'organiser des missions groupées afin de mutualiser les coûts et rendre les formations plus accessibles. La demande croissante de ces établissements pour rencontrer les enseignants du réseau est soulignée comme un levier important pour l'innovation pédagogique.

Enfin, il est décidé de ne pas modifier les tarifs en l'état, en attendant les conclusions d'une étude en cours menée par la DEDAR.

Aucun vote requis, le statu quo est maintenu.

Point N°10 : Questions diverses

Où se déroulera la prochaine finale de zone du concours AAEH ?

Ce sera à Montevideo , nous remercions chaleureusement le collègue qui vient d'arriver et qui a néanmoins accepté de la prendre en charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h05, heure de Paris.